

Mise en œuvre de la réglementation espèces protégées pour les projets d'aménagement

Webinaire d'information et d'échange à l'attention des bureaux d'études

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

MATINÉE DU MARDI 10 OCTOBRE	MATINÉE DU MARDI 17 OCTOBRE
9h00 Accueil des participants et introduction DREAL	9h00 Accueil des participants et introduction de la seconde matinée DREAL
9h15 Présentation de l'organisation et de l'équipe de la DREAL Nouvelle-Aquitaine en charge de la réglementation espèces protégées DREAL	9h10 Les données publiques sur les espèces DREAL, CBNSA et FAUNA
9h20 État de la mise en œuvre de la réglementation espèces protégées en Nouvelle-Aquitaine DREAL	9h40 Contenu d'un bon état écologique initial DREAL
9h35 La réglementation « espèces protégées » et la procédure de dérogation DREAL	10h10 Évitement DREAL
10h20 Attentes des instances consultatives DREAL et CSRPN	10h45 Pause
11h00 Pause	10h55 Réduction DREAL
11h10 L'articulation avec les autres régimes d'autorisation (ICPE, loi sur l'eau, défrichage) DDTM33	11h30 Compensation DREAL
11h40 L'évaluation environnementale DREAL	12h15 Échanges avec la salle
12h00 Conclusion de la première matinée DREAL	12h30 Clôture finale DREAL